



## Communiqué de presse

Information réglementée

Information privilégiée

07 octobre 2022 | 8h00

# ALEXANDRITE MONNET BELGIAN BIDCO SA ACQUIÈRT LE CONTRÔLE DE 96,90% DE BEFIMMO SA SUITE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE D'ACCEPTATION SUBSÉQUENTE ET ROUVRE L'OFFRE SOUS LA FORME D'UN SQUEEZE-OUT SIMPLIFIÉ LE 25 OCTOBRE 2022

**Befimmo SA**  
**Société anonyme**  
**Société immobilière réglementée publique de droit belge**  
**Cantersteen 47, 1000 Bruxelles**  
**0455.835.167**

Le 29 août 2022, Alexandrite Monnet Belgian Bidco SA (l'« Offrant »), une entité entièrement contrôlée par l'un des fonds privés immobiliers de Brookfield, a rouvert la Période d'Acceptation de son offre publique d'acquisition inconditionnelle en espèces, visant à acquérir toutes les actions de Befimmo SA (Euronext Brussels : BEFB) (« Befimmo ») au prix de 47,50 € par action (l'« Offre »).

La Période d'Acceptation Subséquente de l'Offre s'est terminée le 30 septembre 2022 et l'Offrant a publié les résultats aujourd'hui.

Pendant la Période d'Acceptation Subséquente, 3.403.717 actions de Befimmo ont été apportées à l'Offre. En conséquence, l'Offrant détiendra 91,83% des actions de Befimmo. Tenant compte des actions propres détenues par Befimmo, l'Offrant contrôlera un total de 96,90% des actions de Befimmo.

Le prix de l'Offre sera payable le 21 octobre 2022.

Comme l'Offrant détient maintenant directement et indirectement plus de 95% des actions de Befimmo SA, l'Offrant a dépassé le seuil requis pour lancer un Squeeze-out simplifiée. L'Offrant a donc décidé de procéder à une réouverture définitive de l'offre pour acceptation. La réouverture aura l'effet d'un Squeeze-out simplifié et entraînera la radiation de la cotation de Befimmo SA.

L'Offrant rouvrira une Période d'Acceptation Subséquente finale de l'Offre le mardi 25 octobre 2022 à 9h00 CET. Cette Période d'Acceptation Subséquente finale sera clôturée le mardi 3 janvier 2023 à 17h00 CET. Les actionnaires qui n'ont pas encore accepté l'Offre auront donc l'occasion de le faire.

Les résultats de la Période d'Acceptation Subséquente finale seront annoncés le 10 janvier 2023 ou à une date proche de celle-ci. Le prix de l'Offre pour les actions apportées pendant la Période d'Acceptation Subséquente finale sera payable le 24 janvier 2023 ou à une date proche de celle-ci.

Les actions qui n'ont pas été apportées avant la clôture de la Période d'Acceptation Subséquente seront transférées à l'Offrant de plein droit et les actionnaires concernés devront demander le paiement du prix de l'offre pour leurs actions à la Caisse des Dépôts et Consignations.



Le Prospectus et son supplément (y compris le Mémoire en Réponse et son supplément et le formulaire d'acceptation), dont la version française a été approuvée et traduite en néerlandais et en anglais, est disponible sur les sites internet suivants :

- Le microsite de l'Offrant [www.befimmo-offer.be](http://www.befimmo-offer.be)
- [www.befimmo.be/fr/offre-dacquisition](http://www.befimmo.be/fr/offre-dacquisition)
- [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer)

Des copies papier peuvent être obtenues gratuitement aux guichets de BNP Paribas Fortis SA, agissant comme Banque-Guichet, ou commandées par téléphone au +32 2 433 41 13.

### Exonération de responsabilité

Ce communiqué de presse ne constitue pas et ne doit pas être considéré comme constituant une offre au public d'acquérir, de vendre ou de souscrire, ou la sollicitation d'un ordre de vendre, d'acheter ou de souscrire, les actions de Befimmo, dans quelque juridiction que ce soit. L'Offre ne sera faite que sur la base du prospectus qui a été approuvé conformément à la loi du 1<sup>er</sup> avril 2007 sur les offres publiques d'acquisition. Aucune démarche ne sera entreprise pour permettre une offre publique d'acquisition dans une juridiction autre qu'en Belgique. Ni ce communiqué de presse ni aucune autre information relative aux sujets contenus dans le présent document ne peuvent être distribués dans toute juridiction où un enregistrement, une qualification ou toute autre obligation est en vigueur ou le serait, en ce qui concerne le contenu des présentes ou du présent communiqué. Tout manquement à ces restrictions peut constituer une violation des lois et règlements financiers de cette juridiction.

### A propos de Befimmo:

Befimmo est un investisseur, opérateur et développeur immobilier et une Société Immobilière Réglementée (SIR). Notre portefeuille de haute qualité, performant et à usage mixte est implanté dans les centres-villes du BeLux en pleine croissance.

Befimmo a pour objectif de créer, construire et gérer des espaces de vie et de travail stimulants pour un avenir durable. Nous ambitionnons de créer et gérer des projets multifonctionnels de grande qualité dans des centres économiques, académiques et de recherche en croissance au BeLux. Notre partenaire interne de coworking, Silversquare, et notre partenariat avec Sparks nous permettent de proposer des lieux de coworking et de réunion sur mesure. Nous souhaitons accompagner nos clients tout au long de leur parcours immobilier et leur offrir une expérience ultime, telle l'enseigne unique à laquelle ils peuvent confier tous leurs besoins et attentes en matière de lieu de travail et de vie.

La priorité de création de valeur de Befimmo, est de mettre à disposition des espaces de vie et de travail intègres, hybrides et durables qui répondent aux tendances principales qui, dès aujourd'hui, façonnent le monde de demain. Les critères ESG sont devenus une extension naturelle de cette stratégie et nous poussent à l'innovation.

Le portefeuille de Befimmo est valorisé à environ 2,9 milliards € (au 30 juin 2022), il comporte 60 immeubles de bureaux et à usage mixte et 10 espaces de coworking



## Befimmo SA

Isaline Van den Berghe | Investor Relations Officer  
Cantersteen 47 Cantersteen | 1000 Brussels  
T: +32 2 679 38 08 | [i.vandenbergh@befimmo.be](mailto:i.vandenbergh@befimmo.be) | [www.befimmo.be](http://www.befimmo.be)